

Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Avenant n°1 au lot n°1 – risques automobiles. Marchés publics d'assurances de la commune.**

**N° 008.12.2022**

**Rapporteur :**  
**François LUCENA**

L'an deux mille vingt-deux le quinze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 8 décembre 2022.

Pré Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLERON,

Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE  
Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Jérôme GARCIA a donné procuration à Michel FERRET  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Thierry FREDE  
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Olivier PICARD a donné procuration à François LUCENA  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Martine MARECHAL  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Caroline COMBES  
Rémi DERON-LOUP  
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Thierry FREDE.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire XXX.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221216-008122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022  
Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2020, la commune avait approuvé la passation des marchés publics d'assurance pour les risques suivants :

- automobile,
- dommages aux biens,
- responsabilité,
- protection juridique de la ville et protection fonctionnelle des agents et des élus.

Ces marchés ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Le 30 juin 2022, le cabinet Pillot titulaire du lot n°1, risques automobiles, a fait part à la commune de ses difficultés d'exécution du marché à la suite de la dégradation de la sinistralité et par voie de conséquence du rapport sinistre / prime.

Les échanges qui ont eu lieu avec le cabinet ont permis à la commune de souligner que cette dégradation était due à un événement de nature exceptionnelle à savoir la tempête de grêle survenue le 21 juin 2021.

Conformément à l'article L. 113-4 du code des assurances, un accord a été trouvé avec l'incidence financière suivante :

Montant total HT initial du marché sur les 5 ans	Montant de l'avenant	Nouveau montant total du marché sur 5 ans	% d'incidence financière de l'avenant sur le marché
87 263,50 € HT	+ 3 490 € HT	90 753,50 € HT	+ 4 %

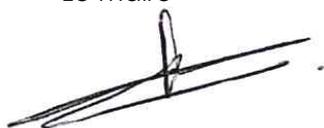
Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 – risques automobiles avec le cabinet Pilliot.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

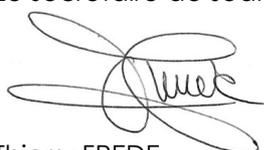
Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 16 décembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Thierry FREDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221216-008122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation